RAPPORT ANNUEL 2023-24

Réalisations de l'ARPEC

Ce rapport fait état des réalisations de l'ARPEC entre le 28 mai 2023 et le 10 mai 2024, soit entre les deux dernières assemblées générales annuelles.

L'ARPEC a d'abord identifié ses priorités pour l'année 2023. Qu'elles étaient-elles et qu'avons-nous entrepris afin de les réaliser ?

1. Promouvoir la sensibilisation et la mobilisation des riverains et des utilisateurs du lac Carré en faveur de la protection de notre lac.

Au cours de l'été, nous avons réussi à rencontrer la grande majorité des riverains et quelques résidents de la deuxième couronne. Nous avons créé un groupe FaceBook pour la diffusion et le partage d'informations et avons utilisé le courriel pour promouvoir nos activités. Nous avons aussi été présents à la Fête des citoyens au kiosque de la municipalité sur l'environnement.

2. Rétablir/ établir des liens durables avec les autorités municipales, les associations d'autres lacs aux prises avec le myriophylle à épis et différentes organisations œuvrant dans le domaine de la protection des lacs.

Nous avons d'abord pris contact avec la responsable de l'environnement à la municipalité, Mme Richer-Bond ainsi qu'avec la représentante élue de notre district, Mme Létourneau. Nous leur avons présenté nos priorités et discuté de comment nous pouvions travailler ensemble pour les réaliser. La collaboration s'est immédiatement enclenchée et n'a cessé depuis.

Nous avons aussi établi des contacts avec le Regroupement des lacs de la municipalité de Mont-Blanc (RAL), l'Organisme de bassin versant de notre région (OBV), le Conseil régional en environnement des Laurentides (CRE), le Groupe de recherche interuniversitaire en limnologie (GRIL), la Coopérative en protection de l'eau RAPPEL, différentes associations de lacs des Laurentides et d'ailleurs au Québec.

L'objectif recherché était toujours de nous faire connaître et de promouvoir des occasions de travailler en collaboration. Certains des contacts établis pourraient éventuellement se traduire par des projets concrets au cours des prochaines années. C'est à suivre…

3. Identifier, évaluer et mettre en place des méthodes de financement.

Comme on dit souvent, l'argent est le nerf de la guerre ! Nous avons élaboré une proposition de financement qui devrait nous permettre de soutenir nos efforts d'amélioration des eaux du lac à long terme. Elle sera soumise aux membres lors de l'assemblée annuelle 2024 pour approbation.

4. Installer des bouées d'avertissement autour des herbiers de myriophylles.

À l'aide d'une contribution de la municipalité au montant de 1500$, nous avons pu installer dès cette année des bouées autour de l'herbier situé près de la plage. Des employés de la municipalité et des bénévoles de l'ARPEC ont participé à ces installations. Certains autres membres ont aussi prêté du matériel pour ce faire.

5. Procéder au nettoyage des bassins de sédimentation du bassin versant du lac Carré.

Les 3 principaux bassins identifiés autour du lac ont été vidés par le service des Travaux publics, tel que demandé.

6. Travailler de concert avec la municipalité afin de s'assurer que toutes les résidences riveraines sont connectées au réseau d'égout municipal.

Un dossier a été transmis à la municipalité à ce sujet. Les discussions se poursuivent à l'heure actuelle sur la façon la plus appropriée d'y arriver.

Autres réalisations

Outre le travail relié à nos priorités, nous avons aussi fait du progrès dans d'autres volets :

- ✔ Nous avons procédé à une refonte de notre logo afin de le mettre au goût du jour et nous avons mis à jour nos règlements généraux.

- ✔ Nous avons aussi fait l'acquisition d'un disque de Secchi pour mesurer la transparence de l'eau. Ces mesures nous permettront d'ici quelques années de détecter et de mettre en évidence une amélioration ou non de la qualité globale des eaux du lac Carré, la mesure de la transparence étant un excellent indicateur à ce niveau.

- ✔ Nous avons pris l'engagement qu'au moins un membre du CA participe à chacune des rencontres du Conseil municipal afin de s'assurer que nous sommes bien au fait de tout ce qui peut concerner le lac Carré et de pouvoir poser les questions appropriées au moment opportun.

- ✔ En collaboration avec le RAL, nous avons rédigé un mémoire offrant la vision du Regroupement des associations de lacs de Mont-Blanc dont l'ARPEC, du nouveau plan stratégique de développement de la municipalité de Mont-Blanc. Une copie de ce mémoire a été remise à chacun des membres du Conseil en février 2024. Vous pouvez lire ce mémoire ici.

- ✔ Le président de l'ARPEC a été nommé sur le Comité Consultatif en Environnement (CCE) pour une période de deux ans. Il siège aussi sur le sous-comité Myriophylle, mis en place par le CCE.

- ✔ Enfin, nous avons élaboré un plan d'action pour les années 2024 à 2027.